



Avec MACRON, la fin de la Police Nationale républicaine ?

Manuel VALLS, avec la complicité des syndicats dits « représentatifs », a décrété un nouveau code de déontologie de la Police Nationale le 1^{er} janvier 2014, qui prévoit que les policiers n'ont plus pour mission « *la garantie des libertés individuelles* », mais « *le respect des Lois* », sachant qu'il est plus facile de légaliser que de légitimer. De même nous ne devons plus assurer « *la défense des institutions de la République* », mais « *la défense des institutions et des intérêts nationaux.* » Ce code reprend également des dispositions du code de la fonction publique de Vichy. Monsieur MACRON, en laissant ce texte en l'état, montre une vision de la Police Nationale plus 1941, que 1789, d'autant que sous son mandat, ce texte va être appliqué. Quelques exemples.

Quand le secrétaire général de **VIGI**. dénonce quels sites internet sont consultables par des agents de renseignement dans le cadre de leurs missions (filtrage de sites sur DAESH, les blocs identitaires et les blacks blocs, mais accès libre à vente-privées et la banque Rothschild), l'administration, plutôt que donner aux personnels les moyens de travailler, diligente une enquête administrative, pour le faire taire. Il sera reconnu coupable par l'administration de diffamation, d'avoir manqué de loyauté et de s'être soustrait à une obligation de réserve !!!

Quand le syndicat Ile De France de **VIGI**. publie la première page de la note d'organisation du 14 juillet 2017 (visible sur notre site), celui où le Président des USA Monsieur TRUMP était présent, pour montrer qu'elle a été faxée le 17 juillet, soit 3 jours après l'évènement et qu'en plus elle contenait des ordres illégaux, notre responsable régional est reconnu coupable professionnellement de manquement au devoir de réserve et au devoir de loyauté. On lui reproche également de ne pas avoir fait de la délation, en refusant de dire comment cette note est arrivée en sa possession. Les rédacteurs de la note, ainsi que ceux chargés de sa diffusion, n'ont pas inquiétés.

Quand **VIGI**. a dénoncé [le trucage des statistiques de la délinquance à Marseille](#), en faisant un signalement à l'IGPN pour des faux en écritures publiques, c'est notre secrétaire général qui a été poursuivi professionnellement pour son activité syndicale par l'Inspection Générale de la Police Nationale (IGPN) sur ordre du Directeur Général de la Police Nationale. Cette [audition de l'IGPN](#) avait pour but de faire taire notre secrétaire général par tout moyen : mensonge, intimidation, menaces, etc.

La directrice de l'IGPN cautionne ces méthodes dignes d'un état totalitaire : « *L'administration (et en conséquence l'IGPN) n'a pas pour intention d'entraver la liberté syndicale, mais rappelle à l'ensemble de ses agents, fussent-ils représentants syndicaux, qu'ils sont soumis à un devoir de réserve et à l'obligation de ne pas porter atteinte au crédit de l'institution.* » En résumé c'est celui qui dénonce les turpitudes de l'administration en informant la population, qui est coupable, en aucun ceux qui les commettent.

Devant la gravité des faits [les députés ont été saisis](#). Très peu ont répondu et aucun n'a pris position.

En revanche un délégué syndical dit « représentatifs », peut tenir [des propos racistes](#) à la télévision, sans être inquiété.

La prochaine étape, une chanson de propagande ?
« Jupiter nous voilà ! / Devant toi, le sauveur de la France / Nous jurons, nous, tes gars / De servir et de suivre tes pas / Jupiter nous voilà ! » Notre organisation a une mémoire qui remonte jusqu'en 1883 et nous avons toujours notre drapeau du Front National de la Résistance de 1944 !

